

2^e ÉTATS GÉNÉRAUX DES TERRITOIRES DE L'AIN

GUIDE PRATIQUE

Vos interlocuteurs et partenaires
au quotidien

Septembre 2020



Aintourisme





Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain

Depuis 2015, le soutien du Département au bloc communal, communes et intercommunalités, n'a jamais failli. Il se traduit par un investissement territorial axé sur un partenariat de proximité pour des projets structurants. Dès 2021, année de transition vers la contractualisation avec les territoires, cette enveloppe financière est portée à 20 millions d'euros pour accompagner les projets des communes et intercommunalités de l'Ain, en simplifiant et en diversifiant les modalités de ce soutien. En agissant dès maintenant de manière encore plus transversale, les services du Conseil départemental ont la volonté d'entretenir un lien étroit de proximité avec les élus locaux. Le Département participe ainsi activement à faire de l'Ain un territoire d'avenir !

UNE COLLECTIVITÉ AU SERVICE DES TERRITOIRES

- DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES p. 5
- DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT p.6
- SERVICE DE L'EAU p.7
- SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (SATESE ET SATAA) p.8
- SERVICE NATURE ET BIODIVERSITÉ p.9
- DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE SOLIDARITÉ p.10
- DIRECTION DE L'AUTONOMIE p.11
- DIRECTION ENFANCE FAMILLE - DÉMOGRAPHIE MÉDICALE p.12
- DIRECTION ENFANCE FAMILLE - ACCEUIL DU JEUNE ENFANT - PARENTALITÉ p.13
- DIRECTION COHÉSION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL / INSERTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL p.14
- DIRECTION COHÉSION ET DÉVELOPPEMENTSOCIAL / ALLOCATION ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE p.15
- DIRECTION DES ROUTES p.16
- SERVICE PATRIMOINE CULTUREL p.17
- DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE p.18
- ARCHIVES DÉPARTEMENTALES p.19
- AGRILOCAL01 p.20

Sommaire

UN LIEN DE PROXIMITÉ AVEC LES PARTENAIRES

- SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN p.22
- PRÉFECTURE p.23
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AIN p.24
- CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN p.25
- CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AIN p.26
- ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'AIN p.27
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN - RÉGIE LI@IN p.28
- AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE DE L'AIN p.29
- AINTOURISME p.30

**LE DÉPARTEMENT,
UNE COLLECTIVITÉ
AU SERVICE
DES TERRITOIRES**

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Dans un contexte de désengagement de l'Etat dans l'accompagnement des territoires, le Département de l'Ain soutient et accompagne les projets des communes et des intercommunalités de l'Ain et est le garant du développement de tous ses territoires. Ce soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités permet d'aider l'économie locale et les entreprises de l'Ain. La Direction du Développement des Territoires est ainsi composée de 2 services : Développement des territoires et Aménagement et observatoire des territoires.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

La Direction du Développement des Territoires est en lien étroit avec les collectivités du bloc communal sur les thématiques suivantes :

- » Au niveau du Service du Développement des territoires : mise en œuvre du soutien à l'investissement territorial 2021 (volet dotation territoriale), aide à l'immobilier d'entreprises par délégation des EPCI, Agrilocal01, répartition des fonds de péréquation (FDPTP et TADE), aides à l'hébergement touristique, aides filière bois
- » Au niveau du Service Aménagement et observatoire des territoires : élaboration des avis du Département de l'Ain dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi), déploiement de la téléphonie mobile dans le cadre du programme New Deal, suivi du Contrat de Plan État Région

TADE : Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

FDPTP : Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

SCoT : Schéma de cohérence territoriale

PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Participation à des réunions de travail d'élaboration de documents d'urbanisme de commune ou d'intercommunalité
- » Accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs dossiers de demande de financement dans le cadre de la dotation territoriale 2021

Contacts

04 74 24 48 10

Cédric Barget

Directeur du Développement des Territoires

Amélie Delerce

Chargée de mission contractualisation

Jean-Philippe Garin

Responsable du service du développement des territoires

Marjorie Poncin

Chargée de gestion des aides aux communes et EPCI

Sylvie Buffet

Chargée de gestion des aides aux communes et EPCI

Xavier Dupasquier

Responsable du service aménagement et observatoire des territoires

Claire Genaudy

Chargée d'urbanisme

Emmanuelle Legendre

Chargée de mission aménagement numérique du territoire

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La Direction de l'Environnement, via les missions « Air, Climat Energie », est chargée de mener la politique de transition écologique du Département. C'est l'interlocuteur unique de la Région pour l'ensemble des EPCI de l'Ain en matière de performance énergétique. Elle définit et instruit également les dossiers de contractualisation du volet transition écologique et travaille en partenariat avec l'ALEC01 pour la rénovation énergétique, la sensibilisation grand public aux thématiques du gaspillage alimentaire, la promotion des mobilités actives. Membre des comités locaux et régionaux de surveillance de la qualité de l'air (ATMO AURA), la Direction de l'Environnement anime également la Commission locale d'information liée à la Centrale Nucléaire du Bugey et participe activement aux projets transfrontaliers de transition écologique.

La Direction de l'Environnement apporte son soutien aux communes et EPCI sur la politique « déchets / économie circulaire ». Elle sert aussi d'accompagnement technique et financier pour la réalisation des PCAET des EPCI (32 réunions sur les territoires en 2019) et leurs déclinaisons en lien avec la politique départementale. Elle sert d'appui à la structuration de filières de production d'énergies renouvelables et participe au développement d'unités de méthanisation.

La Direction de l'Environnement développe aussi des animations sur le développement durable à destination du grand public et des collégiens et fait la promotion du covoiturage.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

À travers ses missions « Air, Climat Energie », la Direction de l'Environnement accompagne les communes et intercommunalités :

- » Dispositif de soutien à la Transition écologique (dès 2021). 4M€ d'investissement pour les projets locaux dès 2021 : adaptation au changement climatique et ressource en eau, mobilité durable, économie circulaire, participation à la future SEM (Société d'économie mixte) en lien avec le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain) pour les projets d'économie et de production d'énergie ainsi que de mobilité électrique
- » Politique « déchets / économie circulaire » 300 k€/an : financement de recycleries intercommunales, rénovation de déchèteries, financement de composteurs et broyeurs, matériel de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
- » Accompagnement gratuit (via programme annuel ALEC01) des communes dans leur projet de chauffage bois

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Soutien à l'investissement de la Rénoverie (Recyclerie de la Plaine de l'Ain), la recyclerie du Pays Bellegardien ou encore la recyclerie de Bugey Sud
- » Soutien à l'étude de structuration de la filière bois hors bois buche de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
- » Signature de « packs prévention » avec ORGANOM, Haut-Bugey Agglomération et la Communauté de communes Bugey Sud pour une gestion rationnelle des déchets

Contacts

Franck Courtois
Directeur de l'environnement
franck.courtois@ain.fr

Alix Bougain
Chargée de mission Air-Climat-Energie
alix.bougain@ain.fr

Le service de l'eau apporte une aide technique et financière aux collectivités compétentes dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et des milieux aquatiques. Aussi, la politique de l'eau donne un appui aux collectivités auprès des autres acteurs (Agence de l'eau, Préfecture) pour les aider à dénouer certaines situations bloquées.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Les actions du service de l'eau sont développées autour de deux volets :

- » L'aide technique se caractérise par l'aide et l'accompagnement aux montages des projets, de l'émergence à la réception des travaux. Ces projets représentent souvent le projet d'un mandat pour une commune. L'aide et le recul du Département sont alors essentiels pour des élus pour lesquels ces projets sont tout sauf ordinaires
- » L'aide financière se concrétise par un budget de 7M€ d'aides du Département par an, et donc par l'instruction d'environ 200 dossiers par an. Elle représente un effet levier conséquent avec un taux d'aides de 20% et contribue à la réalisation de 60M€ de travaux sur le territoire

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Station d'épuration d'Aranc et raccordement en eau potable au syndicat de Valromey : résolution d'un point noir d'alimentation en eau potable. Ce projet a permis d'épurer les eaux usées d'Aranc (350K€ de travaux pour 75K€ d'aides du Département) et d'alimenter la commune avec l'eau du syndicat du Borey (1,6M€ de travaux aidé à hauteur de 332 840€ du Département)
- » Accompagnement dans les projets de Station d'Épuration des eaux usées (STEP) du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) de Pont-de-Vaux ou encore à Replonges
- » Assainissement collectif de la commune de Thil : 4,6 M€HT pour la première tranche de travaux, aidée par le Département à hauteur de 501 256 €

Contacts

Franck Courtois

Directeur de l'environnement
franck.courtois@ain.fr

Benjamin Bulle

Chargé de la politique de l'eau
benjamin.bulle@ain.fr

Armel Albar

Chargé de gestion
armel.albar@ain.fr

SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF (SATESE ET SATAA)

Acteur technique des problématiques liées à l'assainissement, les services d'assistance technique à l'assainissement collectif et non collectif bénéficient d'une expérience largement reconnue et proposent aux collectivités l'expertise et l'optimisation du fonctionnement de leurs systèmes épuratoires, au cours de visites régulières et via des conventions avec les collectivités communales et intercommunales, en charge de l'assainissement. Outre une forte présence sur le terrain, les missions d'assistance technique se sont aujourd'hui diversifiées au gré d'une réglementation en constante évolution.

Riche de ses savoirs et expériences, ces services sont très fortement sollicités par les différentes administrations, bureaux d'études, particuliers et constituent un maillon essentiel du vaste réseau du monde de l'Eau.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Les services d'assistance technique à l'assainissement collectif et non collectif accompagnent techniquement les collectivités en demande de solutions opérationnelles sur les problématiques liées au traitement de l'eau dans les domaines suivants :

- » Optimisation et efficience des investissements opérés dans le domaine de l'assainissement
- » Facilitation de l'application de prescriptions réglementaires cohérentes et adaptées aux territoires
- » Préservation de la qualité des milieux naturels et aux usages qui en découlent
- » Instruction des demandes d'aides financières pour la réalisation des opérations groupées de réhabilitation des assainissement non collectif (ANC) pour lesquelles le Département apporte un financement aux particuliers, via leurs collectivités

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Conseils depuis la programmation et les études de faisabilité, jusqu'à la phase travaux et le suivi du chantier de l'ouvrage de traitement des eaux usées pour lutter contre la pollution du marais en Jarine (Espace Naturel Sensible) à Aranc
- » Coopération technique avec plusieurs collectivités Haut-Bugey Agglomération, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, La Communauté de Communes Val de Saône Centre, La Communauté de Communes de la Veyle, La Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien), fondée sur la volonté mutuelle de poursuivre les actions menées jusque-là en matière d'expertise et d'optimisation des systèmes d'assainissement

Contacts

Franck Courtois
Directeur de l'environnement
franck.courtois@ain.fr

Michael Legrand
Responsable SAT
michael.legrand@ain.fr

Le service Nature et Biodiversité est en charge de la mise en œuvre du Plan nature 2016-2021 et de ses déclinaisons : Plan Vélo 01 et Plan sports de nature 01. Il est moteur dans la création, l'aménagement et la gestion d'un réseau de 40 Espaces naturels sensibles (ENS) ouverts au public ainsi que 5 rivières labellisées « Rivières Sauvages », et l'accompagnement dans la labellisation internationale des zones humides - label Ramsar. Le service Nature et Biodiversité sert aussi d'appui et de partenaire avec les gestionnaires des milieux naturels pour la restauration, la gestion, la valorisation et l'entretien des milieux naturels, la sauvegarde des espèces emblématiques et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Il participe au développement maîtrisé des sports de nature et la restauration de corridors écologiques en lien avec la sécurité routière.

Le service Nature et Biodiversité mène des actions à dimension environnementale, des Livres Blancs des filières piscicoles et Forêt-Bois, et soutient le pastoralisme, l'apiculture et à la plantation de haies. Enfin, il soutient l'éducation à l'environnement auprès du public scolaire, dont les collèges, et à travers des animations grand public.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Le service Nature et Biodiversité sert d'appui technique et financier pour la réalisation des projets liés à :

- » l'entretien et la restauration des milieux naturels dont les milieux aquatiques (gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMPAI))
- » la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles dont la réalisation de sentiers de découverte et le développement de l'accessibilité PMR (Personne à mobilité réduite) des sites,
- » la réalisation d'itinéraires cyclables
- » la refonte de l'offre de randonnée (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR))
- » la montée en gamme des sites de sports de nature
- » l'éducation à l'environnement

Il met à disposition des outils de communication du Département pour valoriser les sites naturels touristiques :

- » présentation des sites sur patrimoines.ain.fr et ain.fr
- » équipements des sites ENS (panneaux d'entrée de sites, compteurs de fréquentation)
- » édition de guides découverte des sites ENS
- » édition d'un agenda des animations nature
- » animation d'un réseau de gestionnaires d'espaces naturels

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Accompagnement et labellisation du Trefond et de la Pernaz en Rivières Sauvages avec les communes de Bénonces, Serrières-de-Briord et Ordonnaz
- » Élaboration de la charte de bonne cohabitation des usages sur le Massif du Grand Colombier avec les acteurs locaux,
- » Réhabilitation environnementale du Laval à Chavornay par la Communauté de communes Bugey Sud
- » Accompagnement dans le cadre de la Viarhônga, en bords de Rhône
- » Accompagnement des collectivités sur l'itinéraire de la V50 Voie Bleue en bords de Saône,
- » Travail, en cours, avec les acteurs locaux, pour la labellisation « Ramsar » du site ENS de l'Etournel, de celui de Lavours et de la Dombes

Contacts

Franck Courtois

Directeur de l'environnement
franck.courtois@ain.fr

Claire Venot

Responsable du service Nature et biodiversité
claire.venot@ain.fr

La Direction générale adjointe Solidarité regroupe l'activité des services sociaux départementaux. Elle se décline en trois pôles : autonomie (personnes âgées-personnes handicapées) ; enfance-famille (protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, établissements d'accueil du jeune enfant) ; cohésion (Revenu de Solidarité Active, insertion, développement social).

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Une nouvelle organisation des services départementaux de la Solidarité est en place depuis le 1^{er} décembre 2019 pour répondre au plus près aux besoins et attentes des Aindinois avec davantage de proximité, d'efficacité et de modernité.

- » 16 Centres Départementaux de Solidarité (CDS) sont désormais au cœur de cette réorganisation et maillent l'ensemble du territoire. Ils accueillent le public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Ils permettent aux usagers d'obtenir un premier niveau de réponse
- » Plus de 50 services départementaux de proximité (SDP) complètent ces CDS. Les usagers y sont reçus sur rendez-vous pour de l'accompagnement social et médico-social. Des permanences de Protection Maternelle et Infantile (PMI) y sont tenues également
- » Le 30 01 est en capacité de donner un premier niveau de réponse. Les communes et EPCI sont incités à renvoyer toute demande formulée par les usagers vers ce numéro d'appel unique

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Le choix des implantations des CDS et des SDP a été travaillé en lien avec les communes pour notamment répondre aux évolutions démographiques, de sorte que les communes d'Attignat et Thoiry sont dotées de SDP, alors que précédemment les services départementaux n'y étaient pas présents. Les jours d'ouverture des SDP ont également été déterminés en concertation avec les collectivités concernées
- » Centre communal d'action sociale de Bourg-en-Bresse : mise en œuvre d'une concertation pour les aides financières apportées aux familles entre le CCAS de Bourg-en-Bresse, la Caisse d'Allocations Familiales et le Département. Elle permet à la fois d'éviter les doublons et de renforcer les aides pour ceux qui en ont le plus besoin

Contact

Nathalie Champion

Secrétariat de la Direction Générale Adjointe Solidarité
nathalie.champion@ain.fr

La Direction de l'Autonomie vise à développer des politiques sociales en faveur des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH). Elle regroupe quatre services principaux et deux chargées de mission. Le service Prestations est chargé de financer les droits à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et la Prestation de Compensation du Handicap. Le service Aide Sociale et Contentieux aide les PA et PH aux revenus modestes à financer une partie de leurs frais de services ménagers ou de frais de séjour en établissement et traite le contentieux lié à l'attribution de ces droits et des conséquences de l'aide sociale. Le service des Etablissements assure les contrôles budgétaires et les autorisations des établissements sociaux et médico-sociaux adultes. De son côté, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est chargée d'accueillir, d'informer, d'accompagner et de conseiller les personnes en situation de handicap et leurs proches afin d'ouvrir des droits correspondant à leur situation.

La Direction de l'Autonomie compte aussi dans son équipe une chargée de mission « Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie » pilotant ce dispositif et assurant son suivi, ainsi qu'une chargée de mission gérontologie / handicap qui porte des missions transversales à l'ensemble des services de la Direction.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Les missions déployées par la Direction de l'Autonomie pour les communes et les établissements publics à caractère communal sont les suivantes :

- » Les accueils du public « personnes âgées et personnes en situation de handicap » sur les territoires, l'écoute, le soutien et l'accompagnement
- » L'aide sociale en lien avec les communes via les Centres communaux d'action sociale
- » La création d'établissements et/ou services en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées, services d'aide à domicile, etc.)
- » Des actions de prévention de la perte d'autonomie sur les territoires (actions collectives et individuelles) des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune, en complément des prestations légales ou réglementaires

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Action d'information de la Compagnie des Aidants dans le cadre du programme Azalée à Bourg-en-Bresse
- » Accompagnement d'un projet porté par l'association Vis la ville, à Oyonnax, visant à favoriser l'habitat inclusif pour des personnes victimes de traumatisme crânien ou de lésions cérébrales acquises afin de leur permettre d'accroître leur autonomie tout en développant des temps collectifs et des mutualisations d'aides
- » Reconstruction en cours des EHPAD du Centre Hospitalier de Belley et « Le Petit Chêne » à Saint-Rambert-en-Bugey et restructuration de l'EHPAD de Thoissey

Contacts

Marylène Thevenet

Directrice de la MDPH
marylene.thevenet@ain.fr

Sandrine Ruty

Chargée de mission « Conférence des Financeurs »
sandrine.ruty@ain.fr

Marie-Audrey Velaidomestry

Chargée de mission gérontologie/handicap
marie-audrey.velaidomestry@ain.fr

Kevin Pomathios

Responsable du service établissements PA/PH
kevin.pomathios@ain.fr

DIRECTION ENFANCE FAMILLE

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Avec 6,9 médecins généralistes pour 10 000 habitants dans l'Ain (chiffre 2019) contre 8,9 au niveau national, la situation de la démographie médicale est très difficile. Malgré les mesures incitatives mises en place par le Conseil départemental depuis 12 ans (462 bourses attribuées aux internes en médecine générale et 17 études de territoire soutenues par le Département), le nombre de médecins évolue peu, entraînant de réelles difficultés d'accès aux soins pour la population (20 à 22% des assurés de la CPAM n'ont pas de médecin traitant sur les secteurs de Bourg-en-Bresse et Oyonnax).

En 2018, lors des premiers Etats généraux, le Département a décidé de faire des problématiques de démographie médicale l'une des priorités du mandat. Suite à cela, un travail de concertation a été engagé par le Département, pendant près de 18 mois, au sein d'un Comité de pilotage départemental réunissant les représentants de l'Agence Régionale de Santé, du Conseil départemental, de l'Ordre des médecins, de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, des professionnels libéraux, des centres hospitaliers, des caisses mutualistes, banques, élus locaux et du Département. Les EPCI ont rejoint ce Comité de pilotage en décembre 2019.

Ce travail a permis d'élaborer un plan d'action départemental 2020-2022 intitulé « Démographie médicale, un projet de territoire », validé par le Conseil départemental en février 2020. Il comporte 15 actions réparties en 4 axes : accroître l'offre de soins à court terme, favoriser l'attractivité du territoire auprès des professionnels, accompagner l'installation des professionnels et préparer l'avenir.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Les actions du plan « Démographie médicale, un projet de territoire » sont étroitement liées aux besoins des communes et intercommunalités :

- » Recrutement de médecins salariés : le Département a créé un Centre de santé, à l'échelle du département, pour recruter des médecins salariés qui exerceront au sein de Maisons de santé pluriprofessionnelles volontaires, avec les médecins libéraux, dans différents secteurs de l'Ain
- » Déploiement de cabines de télémédecine : le Département a décidé d'installer 4 cabines de télémédecine clinique sur des zones déficitaires en offre de soins ambulatoire. Ces cabines permettront d'apporter une offre de soins supplémentaire, immédiatement, avec des médecins téléconsultants installés en France et un outil de téléconsultation de qualité
- » Mutualisation de services et outils : accueil unique à l'installation des médecins proposé à partir d'octobre auquel sont associés les territoires, plateforme d'attractivité dédiée aux professionnels de santé, guide de l'hébergement des internes, services personnalisés pour accompagner les professionnels dans leur installation personnelle comme professionnelle

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » 4 cabines dédiées aux habitants seront implantées dans les prochaines semaines sur : le territoire de la CA3B (Saint-Julien-sur-Reyssouze), le Haut-Bugey (Espace santé de Montréal-la-Cluse); la Communauté de communes Bugey Sud et un dernier site qui reste à confirmer
- » Un espace départemental des professionnels de santé : création d'un lieu ressource pour tous les professionnels de santé de l'Ain, comprenant la construction ou l'aménagement d'un site à Bourg-en-Bresse proposant des logements (professionnels de santé en mobilité et internes de l'hôpital), des services d'accompagnement à l'installation, des espaces de travail, de réunion et de formation ainsi que des sites annexes sur les territoires, en proximité des lieux de stage des internes

Contact

Caroline Rohrhurst
Chargée de mission démographie médicale
caroline.rohrhurst@ain.fr

DIRECTION ENFANCE-FAMILLE

ACCEUIL DU JEUNE ENFANT – PARENTALITÉ

Le Département, au titre de sa mission de protection maternelle et infantile, est compétent pour les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans hors cadre scolaire. Il est ainsi en charge : de l'agrément, de la formation initiale et du suivi-accompagnement des 4500 assistants maternels agréés ; de l'autorisation d'ouverture et du suivi-conseil des 145 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et d'émettre des avis sur la qualité d'accueil des enfants de moins de 6 ans de différents services (centres de loisirs, services de garde à domicile). L'agrément et le suivi-accompagnement des assistants maternels est réalisé par les équipes, notamment les puéricultrices, des 16 Centres départementaux de la solidarité. Le Service accueil du jeune enfant-Parentalité apporte un soutien technique aux équipes, définit les procédures, harmonise les pratiques, développe des outils, etc.

Au-delà de ces compétences réglementaires, le Département mène une politique volontariste afin de favoriser le développement de l'offre d'accueil là où existent des besoins et de garantir la qualité de cette offre. La plupart des actions sont menées avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA), parfois l'Education nationale et la Direction départementale de la cohésion sociale, dans le cadre du Schéma départemental des actions éducatives et des services aux familles (SDAESF).

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Le Département, en partenariat avec CAF et la MSA, se mobilise pour accompagner les collectivités désireuses de créer de nouveaux équipements (ou de rénover d'anciens équipements). Plusieurs leviers sont mobilisés par le Département :

- » La mise à disposition de données sur l'offre et la demande d'accueil, grâce à l'Observatoire de la petite enfance (outil en ligne), afin d'alimenter les études de besoins ;
- » L'accompagnement technique tout au long du projet (puis un soutien technique par la suite) ;
- » Le soutien financier à travers un programme de soutien aux investissements communaux et intercommunaux pour la création de structures petite enfance. Le 5e programme, clos récemment, a soutenu la création de 10 EAJE (172 places créées et 160 places rénovées), ainsi que de 7 Relais assistants maternels, pour un montant de plus d'1 million d'euros. Un 6e programme d'un montant initial de 800 000 euros a été adopté par les élus départementaux. Trois créations ont déjà été soutenues.

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Déménagement et agrandissement du multi-accueil « Les Pitchouns » de St Genis-Pouilly : La Communauté d'agglomération du Pays de Gex se mobilise fortement pour apporter une réponse de qualité aux besoins croissants d'accueil des plus jeunes habitants de son territoire. Après la reconstruction et l'agrandissement du multi-accueil de Gex en 2019, de nouveaux locaux ont été construits pour le multi-accueil de St Genis-Pouilly qui a ouvert ses portes le 24 août 2020. Il propose 60 places d'accueil, contre 37 pour l'ancienne structure. Cette nouvelle structure a bénéficié d'une aide de 166 000 euros sur le 6^e programme départemental de soutien.
- » Création de la micro-crèche et du Relais assistants maternels « Des racines et des ailes » à Torcieu : Des besoins d'accueil collectif et d'un soutien des assistants maternels avaient été identifiés dans la Vallée de l'Albarine, avant qu'elle n'intègre la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain . Un projet avait été construit, en lien étroit avec les élus de l'ancienne Communauté de communes, la CAF et la MSA. Les élus de la Commune de Torcieu ont souhaité continuer à porter ce projet. La mobilisation de tous les partenaires a permis l'ouverture d'une micro-crèche de 10 places et d'un Relais assistants maternels pour la rentrée scolaire 2018. La Commune a reçu une aide du Département de 35 000 euros sur le 5^e programme départemental de soutien.

Contacts

Lucie Pothin
Responsable du service
lucie.pothin@ain.fr

Dorothee Bayard-Genaudy
Chargée de mission petite enfance
dorothee.bayard-genaudy@ain.fr

DIRECTION COHÉSION ET DÉVELOPPEMENT INSERTION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le service insertion et développement social met en œuvre les politiques d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi et la formation au profit des personnes dont il a la charge, comme les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). De manière plus globale, il a la charge de travailler avec les services de l'Etat, les partenaires de l'insertion et de l'emploi/formation afin de fluidifier les parcours, coordonner les actions et proposer des parcours innovants.

Depuis 2010, le Département utilise la commande publique comme levier pour faciliter la recherche de solution d'insertion sociale et professionnelle pour des personnes éloignées de l'emploi. Pour ce faire, il intègre des clauses d'insertion sociales dans ses marchés publics. Il s'agit d'un dispositif prévu par le code de la commande publique qui permet de réserver une part du travail généré par un marché à des personnes qui en sont éloignées. Les entreprises attributaires ont alors l'obligation de recruter ou de faire appel à des prestataires embauchant des personnes en insertion professionnelle. Cet outil d'insertion est mis en œuvre par une facilitatrice des clauses d'insertion sociale qui assiste les donneurs d'ordre dans le choix des marchés et le calibrage des heures réservées ainsi que les entreprises pour le recrutement.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

À compter de septembre 2020, le poste de facilitateur est mis à disposition des communes et EPCI adhérents à l'Agence 01 situés sur une zone non couverte par un poste de facilitatrice (Communautés de communes Bresse et Saône, de la Veyle, Va-de-Saône Centre, de la Dombes, Rives-de-l'Ain - Pays-du-Cerdon)

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- >> Contact en cours pour un déploiement du dispositif auprès des communes et EPCI adhérents à l'Agence01, situés sur la zone non couverte par un poste de facilitateur (Communautés de communes Bresse et Saône, de la Veyle, Val-de-Saône Centre, de la Dombes, Rives-de-l'Ain - Pays-du-Cerdon)

Contact

Christine Felix
Facilitatrice des clauses d'insertion
facilitateur01@ain.fr

DIRECTION COHÉSION ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

ALLOCATION ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Le service allocation et lutte contre la fraude a été créé en 2015. Il est composé de 8 agents : 1 responsable, 2 contrôleurs sur pièces, 4 chargées de gestion, 1 assistante administrative.

Les éléments fondateurs de la mise en place de ce service sont : le développement de la solidarité, le refus de l'assistanat, le souci de justice sociale dans un objectif d'agir avec force et fermeté contre la fraude au Revenu de Solidarité Active (RSA). Il est apparu nécessaire de continuer à mettre en œuvre une politique de gestion budgétaire rigoureuse, de lutter contre la fraude, et de renforcer les politiques d'insertion en faveur des personnes les plus démunies.

Un plan de lutte contre la fraude a été mis en place et, sur la base d'une vision plus large que le traitement de la fraude à l'allocation, les équipes peuvent opérer des contrôles portant à la fois sur l'ouverture du droit au RSA ainsi que sur le respect des droits et devoirs du bénéficiaire.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Ce service se tient à disposition des communes pour répondre aux sollicitations des administrés au sujet du Revenu de Solidarité Active afin de continuer à améliorer le dispositif dans un souci d'équité et de respect du juste droit.

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- >> Sollicitations des maires concernant une situation individuelle (par exemple de rupture de droits)
- >> Sollicitations des Centres Communaux d'Action Sociale sur les personnes bénéficiaires du RSA : le service Allocation et lutte contre la fraude travaille en lien étroit et quotidien avec les services de la CAF afin de régler dans les meilleurs délais les situations complexes et/ou bloquées

Contact

Nadège Pscheniska

Directrice de la cohésion et du Développement social
nadege.pscheniska@ain.fr

Patricia Dampierre

Responsable du service allocation et lutte contre la fraude
patricia.dampierre@ain.fr

DIRECTION DES ROUTES

La Direction des routes est chargée d'assurer l'entretien, l'exploitation et l'aménagement des 4 500 km de routes départementales de l'Ain. Le service Routes Aménagement pilote des opérations d'aménagement et bureau d'études. La Direction des routes est aussi dotée d'un service Routes Maintenance qui conseille les services et agences dans tous les domaines spécialisés concernant l'entretien et l'exploitation des routes.

360 agents travaillent également dans les 6 agences routières et techniques. Ils assurent en régie l'entretien courant et l'exploitation des routes départementales, réalisent les travaux spécialisés de maintenance en régie, assurent le suivi des travaux réalisés par les entreprises, instruisent les actes concernant la gestion du domaine public et accompagnent les communes et intercommunalités dans leur projets qui impactent les routes départementales.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

La Direction des routes assure une présence territoriale et fait figure de porte d'entrée du Département. Elle est en lien avec le bloc communal dans les domaines suivants :

- » Conseil en amont et accompagnement sur tous les projets communaux ou intercommunaux (comme, par exemple, les aménagements de sécurité et des modes doux)
- » Relations fréquentes au niveau de la gestion du domaine public : autorisations de voirie, arrêtés de circulation, avis sur création d'accès, manifestations sportives
- » Participation à l'avis du Département sur les documents d'urbanisme, au niveau des impacts sur le réseau routier

SDAP : Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Travail en concertation avec les communes concernées par le passage du Tour de France
- » Pilotage des opérations de mise en accessibilité des arrêts de car (arrêtés SDAP)
- » Création d'une ligne de Bus à haut niveau de service (BHNS) entre Gex et Ferney-Voltaire
- » Nombreux aménagements de traversées d'agglomération sur route départementale, réalisés par les communes avec accompagnement technique et financier du Département

Contacts

04 74 47 05 30

routes@ain.fr

Alain Guillet

Chef d'agence par intérim Bresse Revermont

Eric Pelus

Chef d'agence Val de Saône Bresse

Vincent Delecroix

Chef d'agence Dombes Plaine de l'Ain

Emeric Boyat

Chef d'agence Haut-Bugey

Sébastien Charvet

Chef d'agence Bugey-Sud

Sébastien Zortea

Chef d'agence Bellegarde Pays de Gex

Le service Patrimoine culturel met à disposition des collectivités publiques et des autres usagers du territoire (associations, institutions culturelles, propriétaires privés, monde éducatif...) un ensemble de ressources, conseils et dispositifs favorisant la conservation et la mise en valeur du patrimoine dans l'Ain. En 2021, le service accompagne la mise en place d'un nouveau dispositif pour l'aide à la restauration du patrimoine bâti public, protégé ou non au titre des monuments historiques (études, travaux de restauration, valorisation).

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Le service Patrimoine culturel est au service des communes et intercommunalités dans les domaines suivants :

- » Conseil et accompagnement technique pour les projets de restauration ou de mise en valeur d'un bien patrimonial
- » Instruction des demandes annuelles et suivi budgétaire des aides départementales à la restauration du patrimoine (bâti et mobilier)
- » Accompagnement des projets de développement ou de valorisation de sites et d'édifices, en lien avec d'autres partenaires institutionnels
- » Enrichissement des bases de données départementales et sauvegarde des inventaires menés sur les territoires
- » Aide à la promotion et la diffusion des actions favorisant la connaissance des patrimoines de l'Ain
- » Conseil pour l'aménagement, la diffusion, la signalétique, la médiation culturelle des patrimoines
- » Prévention et aide aux démarches en cas de sinistre ou de vol sur un bien patrimonial
- » Gestion du site patrimoines.ain.fr qui permet aux collectivités et partenaires culturels de promouvoir leur patrimoine et de communiquer sur leurs actions

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Aide au diagnostic et à la restauration du décor peint du château de Montferrand, à Lagnieu, et réalisation d'un film de valorisation
- » Conseil pour la restauration et la sauvegarde de 2 édifices à Marlieux
- » Participation au suivi du diagnostic patrimonial de la Communauté de Communes Bugey Sud (structuration de l'inventaire, participation aux comités techniques, fourniture de ressources documentaires et iconographiques...)
- » Accompagnement du chantier de restauration des décors peints de l'église de Bouligneux, conseils pour la mise en valeur
- » Inventaire des objets mobiliers de l'église (à la demande du maire et avant travaux) dans 3 à 5 communes par an
- » Conception d'une borne interactive d'interprétation des décors peints du Parlement de Trévoux mise à disposition des publics

Contact

Laurence Bailly
Responsable service Patrimoine culturel / DGAE
laurence.bailly@ain.fr
04 74 32 76 10

DIRECTION DE LA LECTURE PUBLIQUE

Les missions de la Direction de la lecture publique peuvent se distinguer en 2 volets : aider les communes, intercommunalités et établissements spécifiques de l'Ain au développement de la lecture publique et valoriser auprès des Aindinois les services disponibles dans les bibliothèques.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

La Direction de la lecture publique agit dans plusieurs domaines :

- » Conventionnement avec les communes et intercommunalités ayant une bibliothèque publique, les EPCI souhaitant mettre en réseau leurs équipements municipaux de lecture publique, les structures petite enfance (crèches, Relais assistantes maternelles (RAM), multi-accueil...)
- » Prêt documentaire (livres, CD, DVD) : biblio-navette bimensuelle, dépôts de documents en bibliothèque
- » Prêt d'outils d'animation : kamishibai, malles documentaires, tapis de lecture, jeux vidéo, tablettes et liseuses, expositions... (d'une valeur comprise entre 30€ et 4 600 €)
- » Financement de spectacles en bibliothèque (issus du catalogue de spectacle vivant En scène, renouvelé tous les deux ans)
- » Catalogue d'une soixantaine de formations à destination des bénévoles et professionnels dans les bibliothèques et structures petite enfance (coûts pédagogiques entièrement pris en charge par le Département)
- » Coordination de festivals dans les bibliothèques du réseau : Interlignes, Partir en livre, Fête du court métrage, Le mois du film documentaire
- » Accompagnement méthodologique de projets de modernisation : construction, réaménagement, déploiement de services numériques, informatisation de la gestion de la bibliothèque, recrutements...
- » Instruction de dossiers de subvention (aide à l'acquisition de mobilier, aide au développement de services numériques innovants ou favorisant l'accessibilité, aide à la mise en réseau informatique, aide aux diagnostics intercommunaux de lecture publique, aide à l'accueil d'un auteur en résidence)
- » Aide à la gestion de bibliothèque au quotidien : organisation de l'équipe, qualité de l'accueil, adaptation des collections, communication, organisation d'animations
- » Coordination de rendez-vous jeunesse : veille et formation professionnelle en littérature jeunesse

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Accompagnement de la commune de Saint-Paul-de-Varax dans la modernisation de sa bibliothèque : visite technique du local retenu ; accompagnement de l'équipe dans la réflexion sur les aménagements, la recherche de fournisseurs... ; suivi de la formation de base par deux bénévoles ; octroi d'une subvention d'aide à l'acquisition de mobilier ; aide à l'informatisation
- » Accompagnement de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau dans la mise en réseau des bibliothèques publiques du territoire : participation d'agents de la Direction de la lecture publique (DLP) aux commissions thématiques ; participation de la directrice au comité de pilotage ; organisation d'une formation à la mise en réseau sur le territoire ; aide au financement d'un diagnostic intercommunal de lecture publique ; aide à la définition de la feuille de route pour la construction du réseau ; aide à la conduite du projet de mutualisation du logiciel des bibliothèques ; aide à la coordination des animations proposées par les bibliothèques du territoire
- » Festival Interlignes : 52 bibliothèques de toutes tailles et réparties sur tout le territoire ont participé à la 5^e édition en 2019. 200 dates ont été proposées aux Aindinois sur la thématique « Circulez il y a tout à voir » entre octobre et décembre

www.lecture.ain.fr

Contact

Mathilde Vergnaud-Chevalard
Directrice de la lecture publique
bdpain@ain.fr

Créées sous la Révolution française, les Archives départementales sont le lieu de conservation et de diffusion de l'histoire du département de l'Ain. Le Département assume les missions obligatoires des Archives : collecte, classement, conservation et valorisation des archives produites par toutes les institutions du département (Etat, Département, Communes, Communautés de communes, écoles, collèges...). Il a également des missions légales en matière d'archives communales. Enfin, le Directeur des Archives départementales, agent de l'État, exerce le contrôle scientifique et technique de manière régaliennne sur les archives des collectivités territoriales.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Les Archives départementales apportent un accompagnement spécialisé :

- » Conseil et accompagnement technique pour les projets de sauvegarde des archives communales
- » Restauration ou mise en valeur d'un fonds d'archives communales
- » Instruction des demandes annuelles et suivi budgétaire des aides départementales à la sauvegarde des archives communales
- » Ingénierie culturelle pour l'élaboration, la proposition et le suivi des projets avec la recherche de financements, partenariats et mécénat
- » Accompagnement des projets de développement et de valorisation
- » Prévention et aide aux démarches en cas de sinistre ou de vol d'archives communales
- » Exercice du contrôle scientifique et technique sur le classement et les travaux de restauration avec conduite

d'opérations s'inscrivant dans une réelle démarche de conservation du fonds et de préservation du document original

Les Archives départementales mettent à la disposition un ensemble de conseils et dispositifs techniques :

- » Analyse scientifique, classement et récolement réglementaire
- » Enrichissement et diffusion de la connaissance du patrimoine écrit des collectivités aindinoises (numérisation, encodage, mise en ligne, conférences, expositions, opérations pédagogiques, études, animations, publications...)
- » Sensibilisation à la sécurisation et à la préservation du patrimoine, à la prévention contre les vols
- » Dispositif d'aides financières pour les archives des collectivités territoriales (classement, restauration, numérisation et mise en ligne sur internet)

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Aide technique et financière pour les communes de Tossiat, Saint-Nizier-le-Bouchoux, Montluel, Lhuis, Echallon
- » Conseils / ingénierie auprès des communes de Jasseron, Chevillard, Prévessins-Moëns, Brénod et Haut Bugey Agglomération
- » Accompagnement de valorisation et diffusion pour les communes de Saint-Rambert-en-Bugey, Grièges, Cessy, Seyssel, Montréal-la-Cluse,
- » Restitution d'archives volées pour les communes de Béard-Géovreissiat, Varambon, Saint-Rambert-en-Bugey, Germagnat

Contacts

archives.departementales@ain.fr

Suivi technique :

Hervé Testart

Archiviste chargé des communes et intercommunalités

04 74 32 12 91 - herve.testart@ain.fr

Contrôle scientifique et suivi technique :

Catherine Skrzat

Chargée de la conservation du patrimoine archivistique, du contrôle scientifique et technique de l'Etat et d'ingénierie culturelle

04 74 32 12 87 - catherine.skrzat@ain.fr

Suivi administratif et comptable :

Emeline Lebrun

Agent comptable

04 74 32 12 80 - emeline.lebrun@ain.fr

Agrilocal01 est l'outil des circuits courts au service de la restauration collective. C'est une plateforme internet de mise en relation entre fournisseurs de produits agricoles locaux et acheteurs de la restauration collective publique. L'objectif est de soutenir l'activité agricole locale tout en relocalisant l'alimentation des élèves, des usagers de la restauration collective et répondre ainsi aux demandes sociétales. Un système de géolocalisation et d'alerte SMS permet de solliciter les fournisseurs en capacité de se positionner sur un périmètre défini. 37 Départements sont adhérents à la plateforme nationale.

Dans l'Ain, Agrilocal01 a été mis en place dès 2015 par le Département. Aujourd'hui, 162 acheteurs sont inscrits sur la plateforme et 182 fournisseurs sont référencés. 11 communes aindinoises sont inscrites comme acheteurs sur la plateforme qui a enregistré, en 2019, le 2^e meilleur chiffre d'affaire des dispositifs Agrilocal en France (700 000 €). Cela représente 400 000 repas 100% Agrilocal.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

L'outil Agrilocal01 est développé par le Département de l'Ain, avec l'expertise de la Chambre d'agriculture de l'Ain et de la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain, pour :

- » Accompagner les communes qui souhaitent développer l'approvisionnement local de leur restaurant scolaire, crèches et centre de loisirs (formation à l'outil, évolution des pratiques d'achat, proposition d'animations au sein des structures)
- » Conseiller les communes dans la rédaction d'un cahier des charges pour retenir un prestataire de restauration. Agrilocal est également un partenaire dans la mise en place de Plan alimentaires territoriaux intercommunaux
- » Veiller au respect de la réglementation sanitaire
- » Garantir un libre accès à la commande publique. Les formalités administratives sont automatisées par l'outil. Il respecte les seuils grâce aux avis de publicités, présente une nomenclature cohérente des familles de produits, archive tout l'historique de consultations et de facturation
- » Rendre compte des achats durables dans le cadre de la loi Egalim, dès le 1^{er} janvier 2022. Issue des États généraux de l'alimentation, cette loi impose 50 % de produits sous signe de qualité dont 20 % de produits bio dans les approvisionnements alimentaires

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Collaboration avec la cuisine centrale de la mairie de Divonne depuis le début de la plateforme. Son chef, Stéphane Gropelly, réalise une grande partie de ses achats en local
- » Depuis début septembre, la mairie de Péronnas a exclu son lot « viande » d'un marché général pour lancer une consultation sur Agrilocal01
- » Des partenariats se nouent actuellement avec les EPCI de la Dombes et de la Veyle qui construisent un Plan Alimentaire territorial

www.agrilocal01.fr

Contacts

AgriLocal01@ain.fr

04 74 24 48 10

Géraldine Brédy

Chargée de mission Attractivité du territoire
Cheffe de projet Agrilocal

**UN LIEN
DE PROXIMITÉ
AVEC LES PARTENAIRES**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'AIN

Le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est l'échelon local de coordination des moyens de secours. Il met à la disposition des maires et du Préfet les moyens d'intervention nécessaires pour la protection des personnes, des biens, de l'environnement. Il assure le secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents sinistres ou de catastrophes.

Le SDIS de l'Ain est placé sous l'autorité du Préfet et des maires, pour les questions d'ordre opérationnel, et du Président du Conseil d'administration du SDIS (CASDIS), pour la partie administrative et financière. Le conseil d'administration du SDIS comprend 22 titulaires (16 conseillers départementaux, 6 maires) et autant de suppléants, il est présidé par Guy Billoudet. Le SDIS de l'Ain est dirigé par le Colonel hors classe Hugues Deregnaucourt, directeur départemental et Chef de corps.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Le SDIS de l'Ain est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Dans ce cadre législatif, il apporte son expertise aux maires dans les domaines suivants :

- » L'analyse des risques communaux et leur couverture (Plan de sauvegarde (PCS) et la Réserve communale de sécurité civile (RCSC))
- » La prévention des risques en particulier dans les Établissements recevant du public (ERP)
- » La Défense extérieure contre les incendies (DECI)
- » La formation et la Protection sociale des sapeurs-pompiers communaux et intercommunaux (CPINI)
- » La mise à disposition du Réseau départemental d'alarme (RDA) aux CPINI

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Coopération entre le SDIS et les corps communaux et intercommunaux de sapeurs-pompiers lors de la crise sanitaire COVID-19 (EHPAD)
- » Organisation de diverses manifestations sportives et caritatives ou sociales

Contacts

Groupement Bresse :

Siege de groupement : Bourg-en-Bresse
bresse@sdis01.fr / 04 37 62 14 57

Groupement Monts-Jura :

Siege de groupement : Valsérhône
monts-jura@sdis01.fr / 04 50 48 86 78

Groupement Dombes :

Siege de groupement : Trévoux
dombes@sdis01.fr / 04 74 00 07 24

Groupement Bugey :

Siege de groupement : Ambérieu-en-Bugey
bugey@sdis01.fr / 04 74 38 74 90

www.sdis01.fr (espace privé et sécurisé pour les mairies)

 @sdis01

 @sdisdelain

La préfecture assure la souveraineté de la loi républicaine à l'échelle de son département, et garantit l'unité de l'État, par l'application et la coordination des politiques du Gouvernement.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

La préfecture, et plus précisément la direction des collectivités et de l'appui territorial (DCAT) travaille en étroite collaboration avec les collectivités à qui elle apporte conseil et soutien financier. La préfecture participe au développement du territoire et des entreprises, et veille à la légalité des actes des collectivités.

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Mise aux normes d'accessibilité du bâtiment de la bibliothèque et du centre périscolaire de Dompierre-sur-Veyle
 - » Réhabilitation du château de Vesancy
 - » Aménagement du local des pompiers à Sermoyer
-

www.ain.gouv.fr



@Prefet01

Contacts

04 74 32 30 70

Préfecture

Direction des collectivités et de l'appui territorial
pref-collectivites-locales@ain.gouv.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AIN

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Ain est un établissement public, géré par des chefs d'entreprises bénévoles, élus par leurs pairs. Sous la tutelle du Ministère de l'économie, la CCI de l'Ain fait partie du réseau des CCI de France. La CCI de l'Ain représente les intérêts économiques du département depuis 1900. Elle représente ses 27 000 ressortissants en exprimant leurs besoins et en accompagnant le développement de l'industrie, du commerce et des services sur le territoire suivant 4 grandes thématiques : la création-transmission ; le développement de l'entreprise dans les domaines récurrents de l'innovation, de la compétitivité, du commercial en France et à l'international et de l'environnement, le développement du commerce ; la formation.

Les 3 axes du mandat sont : informer, sensibiliser et accompagner en proximité pour faciliter la vie du chef d'entreprise ; positionner les Très petite entreprise (TPE), Petite moyenne entreprise (PME), Entreprise de taille intermédiaire (ETI) de nos territoires au coeur de la région ; connecter les entreprises à notre réseau régional, national, européen et mondial.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

La CCI aux côtés des territoires dans plusieurs domaines :

- » Analyser les besoins des entreprises : aménagement du territoire, culture sécurité, observatoire économique. Chaque année, les membres de la CCI assurent 500 missions de représentation auprès de 300 organismes, dont les collectivités locales. Les observatoires de la Chambre réalisent 90 études pour les collectivités
- » Mettre en oeuvre une stratégie : la CCI développe de nombreuses actions avec les collectivités locales : postes partenariaux pour le développement du commerce de centre-ville, soutien à la création d'Unions Commerciales, ingénierie pour la mise en place de dispositif d'aides au commerce
- » Accompagner les entreprises avec les territoires : formation, information, sensibilisation, accompagnements individualisés... La CCI organise des ateliers pour les entreprises, sur les territoires en partenariat avec les territoires. 2000 entreprises y participent chaque année

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Diagnostic de la signalétique de la commune de Thoissey afin de suivre les cheminements possibles de consommateurs du centre-ville (accès auto, piéton, stationnement...) et proposer des solutions d'amélioration de la signalétique avec la commune et les commerçants
- » Opération pilote Culture sécurité : « La sécurité au service de la performance de l'entreprise ». La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et le Service d'incendie et de secours (SDIS) de l'Ain innovent avec la mise à disposition de compétences d'un Officier de sapeurs-pompiers professionnels intégré à l'équipe d'ingénieurs de la CCI pour accompagner les entreprises du département pour la sécurité de leurs équipes et la pérennisation de leurs sites. Une première en France qui se concrétise par un panel d'actions (autodiagnostic, diagnostics, ateliers de progression collective, QR Code Sécurité Bâtiment, Rencontres Locales des Entreprises) pour sensibiliser les entreprises et les aider à maîtriser le risque d'incendie. Cette opération est déployée pour les entreprises et en lien avec les collectivités locales notamment incluses dans le dispositif territoire d'Industrie
- » Ingénierie et portage du poste de développeur du commerce de Bourg en Bresse au côté de la CA3B, la ville de Bourg-en-Bresse et Union Commerciale CA3B

www.ain.cci.fr

 @CCIAin

 @CCI_Ain

Contacts

Thierry Tollon

Directeur Développement du Commerce
t.tollon@ain.cci.fr
04 74 32 13 19

Bertrand Glaizal

Directeur Développement des Entreprises
b.glaizal@ain.cci.fr
04 74 32 13 47

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain est un établissement public chargé de représenter les intérêts généraux des entreprises artisanales du département et d'exercer un certain nombre de missions et de prérogatives particulières. Elle est administrée par une assemblée de 25 membres élus au suffrage universel par tous les artisans du département (aidés de 12 membres associés), tous les cinq ans. Cette assemblée élit en son sein un bureau de 10 membres ainsi qu'un président, qui est le représentant officiel de la chambre et qui la représente au quotidien.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain perçoit un impôt (la taxe pour frais de Chambre de métiers) versé par chaque entreprise artisanale. Outre cette recette fiscale, la chambre équilibre son budget grâce à des subventions, des redevances et des prestations de service.

Pour l'exercice de ses missions, elle emploie une quarantaine de collaborateurs et collaboratrices.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

La Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ain accompagne le tissu économique des communes et intercommunalités dans les domaines suivants :

- » Conseil et formation à la création et reprise d'entreprise
- » Formalités des entreprises et tenue du répertoire des métiers, fichier officiel des artisans
- » Conseil et accompagnement des chefs d'entreprise : soutien au développement commercial, à la gestion, à l'innovation, foires et salons, export, démarches environnementales, transmission et reprise d'entreprises
- » Suivi et participation aux procédures de développement local, contribution aux schémas d'aménagement du territoire, étude des projets d'équipement commercial, Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)
- » Formation professionnelle continue, formation diplômantes et qualifiantes de niveau IV et III
- » Promotion de la formation professionnelle en alternance, placement des jeunes en entreprises, assistance à la conclusion des contrats d'apprentissage
- » Information et conseil à l'emploi, aide à l'insertion des travailleurs handicapés, conseil en évolution professionnelle
- » Délivrance des titres de qualification de l'Artisanat, promotion de l'Artisanat

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Soutien à la création d'entreprise avec l'animation d'ateliers sur le territoire 3CM (Convention)
- » Bugey Expo : maîtrise d'ouvrage
- » Conventions Métiers d'Art : villes de Bourg-en-Bresse, Pérouges
- » Présentation des aides Covid à Chalamont et Villars-les-Dombes

Contacts

04 74 47 49 00

Dominique Gaudet
Secrétaire Général par intérim

Julie Civaux
Chargée de mission

www.cma-ain.fr

 [cma.ain](https://www.facebook.com/cma.ain)

 [chambre-de-metiers-et-de-l-artisanat-de-l-ain](https://www.linkedin.com/company/chambre-de-metiers-et-de-l-artisanat-de-l-ain)

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AIN

La Chambre d'Agriculture de l'Ain est un établissement public, dirigé par des élus professionnels, chargé de représenter les intérêts agricoles et ruraux du département. Au travers de ses collègues et de ses membres élus, la Chambre d'Agriculture représente toute la diversité agricole et rurale du département. Elle a pour missions de représenter les agriculteurs et l'agriculture auprès des pouvoirs publics et de réaliser des missions de services publics auprès des agriculteurs et des collectivités.

La Chambre d'Agriculture de l'Ain développe aussi une offre de service auprès des agriculteurs, collectivités et entreprises agroalimentaires adaptés à leurs besoins en faveur du développement agricole, de la promotion des hommes, des entreprises et des territoires. Enfin, la Chambre d'Agriculture de l'Ain est un acteur de la transition agro-écologique et alimentaire. Elle s'investit sur les thématiques de l'agronomie (travail du sol, fertilisation, association de cultures, couverts végétaux ...), de l'autonomie alimentaire des troupeaux, des énergies renouvelables en agriculture ou encore de l'alimentation de proximité.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

À l'interface entre le territoire et les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture de l'Ain est un interlocuteur privilégié des collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets. Avec ses 80 salariés, la Chambre d'Agriculture de l'Ain dispose de compétences dans des domaines d'expertise très variés :

- » Ingénierie : diagnostic, étude, définition et mise en œuvre de plans d'actions
- » Aménagement : diagnostics préalables au PLUi et plus récemment suite à la loi d'Avenir, réalisation des études ERC (Éviter Réduire Compenser) dans le cas de projets d'aménagement ayant un impact sur l'activité agricole
- » Alimentation de proximité : mise en relation des chefs de restauration collective avec les agriculteurs ou PME du territoire via notamment l'outil Agrilocal
- » Environnement : accompagnement des collectivités et syndicats dans les problématiques de captages d'eau potable, lutte contre les phénomènes de ruissellement/érosion des sols
- » Economie circulaire : accompagnement des communes pour mettre en place les plans d'épandage des boues issues de leurs stations d'épuration ou de leurs lagunes, dans le respect de la réglementation et des normes environnementales
- » Energie : expertise en énergies renouvelables, accompagnement de la mise en place des unités de méthanisation, valorisation du bois (énergie ou en paillage des espaces verts ...)

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Accompagnement à l'émergence de projets de méthanisation en petit collectif à l'échelle de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse
- » Co-construction d'un projet de territoire avec la communauté de communes de la Dombes
- » Etude d'un projet de création d'activité maraîchère sur la commune d'Ambérieu (Plateau des Seillères), pour l'approvisionnement des cantines scolaires
- » Diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes de la Veyle
- » Accompagnement dans la mise en place et le suivi d'une charte érosion pour la Communauté de communes de Miribel et du Plateau
- » Création d'une Association Foncière Pastorale sur Saint-Rambert-en-Bugey
- » Animation du programme d'action du captage de Balan-Thil
- » Etude du projet de délocalisation du centre équestre d'Izernore

Contacts

Bresse - Revermont - Val de Saône Nord :

Laurent Jullian-Binard

04 74 45 56 54

Laurent.jullian-binard@ain.chambagri.fr

Dombes - Plaine de l'Ain - Val de Saône Sud :

Gilles Cauvin

04 74 45 67 27

gilles.cauvin@ain.chambagri.fr

Bugey - Haut-Bugey - Pays de Gex :

Delphine Gudín

04 74 45 19 19

delphine.gudin@ain.chambagri.fr

extranet-ain.chambres-agriculture.fr



@ChambAgri01



@chambredagriculturedelain

ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

L'Association des maires du Département de l'Ain (AMF 01) a pour ambition et vocation d'être, pour les collectivités, un véritable pôle de ressources pour les aider dans leurs responsabilités. Créée en 1947 et affiliée à l'Association des maires de France, elle est administrée par un conseil d'administration composé de 61 représentants des mairies et des EPCI et d'un bureau dont le président est Jean-Yves Flochon, maire de Ceyzériat, vice-président du Conseil départemental et de l'Agglomération de Bourg-en-Bresse . Ces deux structures sont mises en place par le biais d'élections par canton, après chaque renouvellement des conseils municipaux.

L'AMF 01 veille à ce que la décentralisation garantisse aux communes une réelle autonomie de gestion des affaires locales. Elle s'implique pour que les maires disposent de moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. L'AMF 01 est reconnue comme une force de proposition, en capacité d'entretenir un dialogue permanent avec les pouvoirs publics. En exerçant un suivi continu de l'actualité législative et réglementaire des collectivités, elle permet de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents de communautés.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

L'AMF 01 assure plusieurs missions auprès des élus locaux :

- » Porte-parole des maires vis-à-vis des pouvoirs publics et rôle de représentation dans de nombreuses commissions départementales, régionales, nationales ou académiques
- » Organisation de réunions d'informations à destination des élus sur les compétences des collectivités et les sujets d'actualité ponctuels à mettre en application dans le département
- » Mutualisation avec l'AMF 69, organisme de formation agréé par le Ministère de l'intérieur, pour proposer des formations personnalisées qui s'inscrivent dans le cadre du Droit Individuel à la Formation des élus,
- » Aide et conseil juridique personnalisé
- » Organisation de rencontre entre les élus

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Représentation et désignations des élus (commissions diverses)
- » Collecte des cotisations pour l'AMF
- » Inscription et/ou gestion des déplacements des élus au congrès des maires de France

www.salondesmaires-ain.fr



@l_amf



@AMFmairesdeFrance

Contacts

04 74 32 33 03

Françoise Bozon

Directrice

secretariat.amf01@gmail.com

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN - RÉGIE LI@IN

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. À l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique. Cette dernière compétence a pour objectif de permettre à tous les Aindinois de profiter d'une infrastructure numérique performante : le réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain, Li@in.

Acteur engagé dans la transition énergétique, le SIEA s'investit aussi dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie, du développement et de la production des énergies renouvelables et des achats d'énergies. Au service des communes Aindinoises, l'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des participations financières et la réalisation d'infrastructures liées à ses compétences. Le SIEA se mobilise depuis 70 ans pour l'aménagement du territoire. Cet établissement public de coopération intercommunale s'adapte, évolue, innove, et offre des services toujours plus performants et des réponses adaptées aux besoins de ses adhérents.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Le SIEA développe plusieurs compétences auprès des communes et intercommunalités :

- » Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité : étude et travaux d'électrification, négociation et gestion du contrat de concession, contrôle du service public, suivi technique et financier
- » Autorité organisatrice de la distribution publique du gaz : étude des demandes et besoins en nouvelles dessertes gazières, négociation et gestion des contrats de concession, contrôle du service public
- » Système d'information géographique : mise à disposition de données cadastrales, mise à disposition d'outils cartographiques et métiers, formation et assistance aux utilisateurs, photos aériennes des Plan corps de rue simplifié (PCRS)
- » Réseau Li@in : construction, exploitation, commercialisation et maintenance du réseau départemental en fibre optique « jusqu'à l'abonné »
- » Eclairage public : réalisation des travaux neufs et de rénovation, maintenance des équipements, conseil
- » Transition énergétique : conseil en énergie partagé, coordination et accompagnement des travaux de rénovation, coordination départementale des Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), maîtrise d'ouvrage au service des collectivités avec la création d'une structure (SEM (société d'économie mixte) permettant notamment la mutualisation des moyens techniques et financiers, études et accompagnements pour réduire la facture énergétique

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Travaux fibre optique : déploiement de la fibre sur l'ensemble du département. Le fibrage en cours de tous les collèges du département (hors zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement)), permettra l'accès au très haut débit aux établissements scolaires dont la compétence échoie au Conseil départemental
- » Elaboration d'une stratégie départementale pour la transition énergétique

www.siea.fr



Contacts

04 74 45 09 07

Walter Martin
Président du SIEA

Stéfany Douillet
Directrice générale des services

Audrey Ourdanabia
Chargée des relations externes

À l'initiative du Conseil départemental, l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain est née en 2014 avec la vocation de soutenir les collectivités de l'Ain et leur permettre de réaliser leurs projets. Sous le statut d'Etablissement public à caractère administratif, elle propose un service de conseil gratuit pour les collectivités adhérentes (261 communes et 20 EPCI) et un accompagnement de l'idée jusqu'à la mise en œuvre d'un projet.

Si l'assistance à maîtrise d'ouvrage est le cœur de son métier, elle intervient aussi dans la maîtrise d'œuvre résiduelle pour la voirie, l'eau, les bâtiments et énergie. Dans un environnement institutionnel et juridique complexe, l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain est, ainsi, un outil au service des maires et une réponse pour la mutualisation des ressources.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

Au service des collectivités, l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain agit pour la solidarité territoriale dans plusieurs domaines d'interventions :

- » Compétence eau : eau potable, assainissement, eaux pluviales, défense incendie, cours d'eau
- » Compétence bâtiment : diagnostic/étude de faisabilité/programmation, mise en accessibilité, réhabilitation existant, construction neuve, ouvrage d'art
- » Compétence voirie et espaces publics : schéma directeurs/diagnostics, plan de déplacement, aménagement des espaces publics (voirie, mode doux, place publique)
- » Compétence urbanisme : PLU, carte communale, aménagement et urbanisme opérationnel

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- » Préparation à la consultation et le suivi des études nécessaires à la réalisation d'une nouvelle station d'épuration à Marlieux, ainsi que le suivi des travaux jusqu'à la réception
- » Accompagnement de la commune de Confrançon dans son projet d'apaisement et d'embellissement de la traversée du hameau du Logis Neuf sur la RD1079
- » Accompagnement dans la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Ceyzérieu

www.agence01.fr

Contacts

conseil@agence01.fr

04 74 55 49 00

Yvan Pauget
Directeur

Sylvain Meunier
Responsable voirie

Xavier Genet
Responsable Eau

Baptiste Jolivet
Responsable Urbanisme

Lucie Perdrix
Responsable Juridique

Aintourisme est l'Agence de Développement Touristique du département de l'Ain. Elle a été créée et missionnée par le Conseil départemental de l'Ain pour favoriser toutes les initiatives liées au développement et à la promotion du tourisme dans l'Ain.

EN LIEN AVEC LE BLOC COMMUNAL

L'essentiel des missions d'Aintourisme s'inscrit dans le cadre du livre blanc du tourisme de l'Ain et s'emploie au titre de :

- »» Accompagnement pour l'organisation publique locale du tourisme
- »» Structuration des filières touristiques des quatre thématiques identitaires du département (découverte du patrimoine naturel et culturel, activités de pleine nature, gastronomie, bien-être et thermalisme)
- »» Accompagnement des pôles touristiques phares
- »» Accompagnement à la mise en tourisme des sites à fort potentiel
- »» Animation de la politique départementale pour l'amélioration et le développement du parc d'hébergement touristique
- »» Renforcement du e-tourisme à tous les niveaux
- »» Promotion de la destination (plans de communication, RP, stratégie digitale, accompagnement des porteurs)
- »» Observation et veille sur l'activité touristique et les clientèles

DES COLLABORATIONS SUR LES TERRITOIRES

- »» Accompagnement sur les schémas de développement touristique (du conseil à la réalisation puis à l'évaluation ou alors en Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)) : Pérouges, Bresse & Saône, Rives de l'Ain Pays de Cerdon, Moyenne Montagne de l'Ain, CA3B, Saveurs de l'Ain
- »» Accompagnement sur la mise en place de gouvernance tourisme : Pérouges, Rives de l'Ain Pays du Cerdon, Moyenne Montagne de l'Ain
- »» Accompagnement sur des projets spécifiques d'équipements (diagnostic, opportunité et faisabilité) : Brégnier-Cordon, Syndicat mixte pour l'aménagement et l'équipement (SMEA) de Chambod,
- »» Accompagnement sur des candidatures à appels à projet, appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII)... : Haut-Bugey + Bugey Sud sur l'AMII TEPN de la Région, Vignobles & Découvertes...
- »» Observation et connaissance des clientèles : outils mutualisés (exemple Fluxvision & Liwango) + accompagnement dans l'observation
- »» Rédaction de fiches territoires et de bilan de territoires
- »» Travail collaboratif avec les territoires sur la filière vélo et Golf de l'Ain
- »» Appui au montage de demandes de subvention tourisme
- »» Mise en œuvre du plan de relance liée à la COVID-19
- »» Campagnes de promotion de l'offre touristique saisonnière et valorisation des atouts identitaires auprès des marchés émetteurs
- »» Animation de la marque culinaire et collective Saveurs de l'Ain®

www.ain-tourisme.com

 @aintourisme01

 @aintourisme01

Contacts

Emmanuel Visentin

Directeur

e.visentin@aintourisme.com

Loïc Bouali

Responsable pôle accompagnement

l.bouali@aintourisme.com

DE VOUS À NOUS



LE DÉPARTEMENT MET EN PLACE DES OUTILS DE LIAISON AVEC LES ÉLUS.

Vous êtes

Maire, Maire adjoint,
Conseiller municipal ou communautaire
membre d'un exécutif d'EPCI

vous souhaitez

recevoir les informations périodiques
de la collectivité départementale

**merci de nous transmettre
votre adresse mail à :
departement@ain.fr**



www.ain.fr



AIN⁰¹
le Département

En partenariat avec :

